



FEUILLE DE ROUTE POUR LA CROISSANCE & L'EMPLOI OUTRE-MER

La méthode : une concertation engagée dès le mois d'avril avec les acteurs économiques et politiques des outre-mer

Le résultat : 4 principes directeurs pour une déclinaison enrichie et adaptée aux outre-mer du pacte de responsabilité et de solidarité

1

Le Pacte de responsabilité produira ses pleins effets outre-mer

- Le CICE outre-mer sera porté à 9% en 2 ans, à compter du PLF 2015 et 7.5% dès 2015
- un CICE outre-mer renforcé en faveur des secteurs exposés à la concurrence sous réserve de sa compatibilité avec les règles européennes



Le pacte : 400 M€ supplémentaires en faveur des entreprises, pour la croissance et l'emploi

2

Une déclinaison ultramarine des « contreparties » au pacte de responsabilité

L'accord des partenaires sociaux du 5 mars et les engagements pris lors de la conférence sociale de juillet 2014 s'appliqueront outre-mer.

Une déclinaison adaptée des contreparties outre-mer est légitime :

- Compte tenu de la spécificités des territoires et des problématiques auxquelles ils font face
- Compte tenu de l'existence de mécanismes d'aide spécifiques, qui ne doivent pas être détournés de leurs objectifs

La méthode

- Un nécessaire dialogue avec toutes les parties prenantes
- Une approche fondée sur la concertation à laquelle le ministre conviera les partenaires de l'État dans les prochaines semaines

3 Stimuler et accompagner la croissance des économies outre-mer

- Un cadre fiscal en faveur de l'investissement a minima stabilisé jusqu'en 2017
- Le taux du crédit d'impôt recherche porté à 50% outre-mer
- La création d'un fonds de garantie pour sécuriser le préfinancement du crédit d'impôt investissement outre-mer
- L'accélération du déploiement des produits spécifiques BPI, y compris dans le Pacifique
- L'élaboration d'une stratégie d'accompagnement à l'export associant les ministères et les opérateurs concernés
- Une initiative pour favoriser la régularisation des dettes sociales et fiscales
- Une stratégie et des moyens en faveur du Tourisme, dans la suite des Assises

4 Une action concrète en faveur de l'emploi dans les territoires

Des mesures actées :

- Un plan de rattrapage de l'ESS outre-mer, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et les Régions
- Un plan d'aide à la « première embauche » en faveur des très petites entreprises outre-mer, avec la Caisse des Dépôts et Consignations et les Régions

Une réflexion à poursuivre de manière partenariale :

- Pour mieux coordonner et évaluer les politiques régionales en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle avec l'ensemble des partenaires de l'État dans les territoires
- Favoriser l'accession des PME locales à la commande publique

Une mobilisation renforcée des contrats aidés :

- Renforcer l'attractivité des CAE DOM
- Expérimentation sur le taux de prise en charge des EAV afin d'en accélérer la mobilisation

Une déclinaison par ministère des recommandations du rapport Lebreton concernant l'accès à l'emploi public (régionalisation des formations, déconcentration des concours, système de mutations)



Feuille de route

Contact presse :

mompresse@outre-mer.gouv.fr